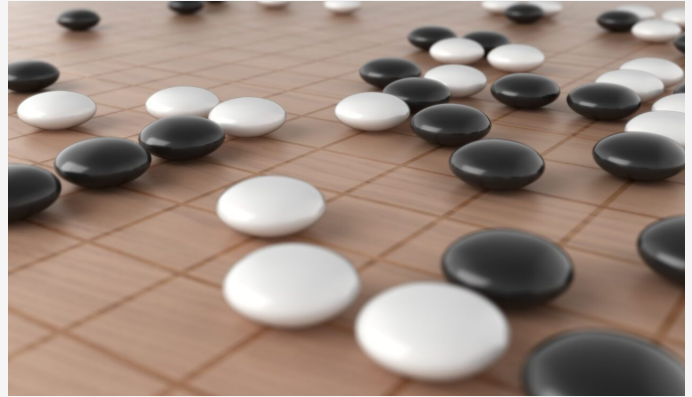


SERVICE

Litiges fiscaux

Nos experts guident nos clients de manière proactive et stratégique dans leurs litiges fiscaux.



Expertises Connexes

- [Litige fiscal](#)
- [Prix de transfert](#)

Les contribuables qui font l'objet d'un contrôle fiscal, d'une cotisation ou d'un litige auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sont confrontés à une procédure administrative complexe, difficile et souvent longue. En outre, par suite du récent élargissement des pouvoirs de contrôle et des activités de mise en application de la loi de l'ARC, les contribuables qui cherchent à résoudre efficacement les contrôles et les litiges évoluent dans un environnement où la surveillance se trouve accrue.

L'équipe des litiges fiscaux d'Osler est reconnue par de nombreux observateurs comme la plus compétente au Canada. S'appuyant, au besoin, sur nos groupes de pratique spécialisés dans la planification fiscale, les services consultatifs en matière d'impôt et les litiges, elle guide stratégiquement les clients dans le cadre de leurs litiges fiscaux. Notre équipe possède une vaste expérience de la gestion proactive et de la résolution réussie des contrôles et des appels administratifs auprès de l'ARC. Nous informons les clients de leurs droits (et de leurs obligations) dans le cadre de leurs interactions avec l'ARC et nous les aidons à produire des mémoires de fond à l'intention de l'ARC. Notre connaissance approfondie du droit fiscal et des processus décisionnels de l'ARC ainsi que notre capacité éprouvée de longue date à gérer avec succès les litiges fiscaux, y compris au moyen de l'introduction d'une instance lorsque les circonstances le justifient, permettent généralement aux clients de résoudre leurs litiges fiscaux sans avoir recours à un procès.

L'équipe des litiges fiscaux d'Osler possède une vaste expérience dans la résolution de tous les aspects des litiges touchant les prix de transfert, y compris la gestion des contrôles des prix de transfert, les représentations auprès du Comité de revue des prix de transfert, le dépôt et la poursuite des demandes d'assistance auprès de l'autorité compétente canadienne, y compris aux termes de la procédure amiable applicable aux conventions fiscales conclues avec le Canada, et la résolution des « redressements secondaires », y compris l'impôt retenu à la source. Dans le cadre du processus de résolution des litiges touchant les prix de transfert avec l'ARC, nos avocats collaborent étroitement avec des économistes et d'autres experts, ainsi qu'avec des conseillers de premier plan dans d'autres territoires, que ce soit lors de la procédure de l'autorité compétente ou, s'il le faut, à la suite de l'introduction d'une instance.

Mandats représentatifs

L'équipe des litiges fiscaux d'Osler résout la grande majorité des affaires pour lesquelles ses services sont retenus avant même qu'elles ne deviennent publiques, de sorte que de nombreux succès restent confidentiels.

Notre équipe travaille régulièrement pour un grand nombre des plus grandes sociétés canadiennes dans les secteurs du pétrole et du gaz, des mines, de l'immobilier, des services financiers, de la fabrication et des télécommunications, entre autres. Elle est souvent appelée à coordonner et à gérer des contrôles et des litiges qui durent des années. En outre, nos avocats représentent régulièrement des multinationales exerçant d'importantes activités au Canada, de sorte qu'ils sont habitués à coordonner leurs efforts avec des conseillers d'autres territoires. L'équipe des litiges fiscaux d'Osler a résolu efficacement (au moyen de l'introduction d'une instance, au besoin) des litiges très complexes, y compris des litiges concernant la disposition générale anti-évitement (DGAE), la fiscalité internationale (prix de transfert et REATB), les ressources, le traitement du revenu par rapport au capital, la TPS/TVH et d'autres questions.

Notre équipe a acquis une vaste expérience à représenter de nombreux clients et a obtenu de résultats positifs dans les contextes suivants :

- Résolution de litiges d'ordre procédural concernant le déroulement des contrôles de l'ARC, y compris les demandes d'entretiens et les demandes d'accès à de l'information privilégiée.
- Résolution de questions importantes faisant suite à des contrôles de l'ARC, y compris leur résolution sans qu'il y ait de redressements à la suite du dépôt d'un mémoire en réponse à des lettres de proposition.
- Résolution de questions faisant l'objet d'une objection devant la Division des appels de l'ARC, y compris par l'annulation complète des nouvelles cotisations.
- Résolution de questions avant ou après l'interrogatoire préalable dans le cadre d'un litige, y compris les appels devant la Cour de l'impôt lorsque la Couronne consent à un jugement en faveur du contribuable.
- Représentations dans le cadre des renvois au Comité de la DGAE et au Comité de revue des prix de transfert.
- Résolution de litiges concernant les droits des contribuables à obtenir des renseignements du ministère des Finances ou de l'ARC (y compris par le biais de la procédure d'accès à l'information).
- Représentation réussie de clients cherchant à obtenir un allègement législatif de la part du ministère des Finances.

Personnes-ressources



Mark Brender

Associé, Fiscalité, Montréal



Carrie D'Elia

Associée, Fiscalité, Toronto

**Amanda Heale**

Associée, Fiscalité, Toronto

**Edward Rowe**

Associé, Fiscalité, Calgary

Prix et reconnaissances

- **Chambers Canada – plus haute distinction** : Osler est reconnu pour son groupe de pratique de droit fiscal, dont la force et la profondeur au chapitre de la planification fiscale et du règlement des différends sont exceptionnelles. Admiré pour l'étendue de son champ d'action et de sa couverture géographique, le cabinet est particulièrement réputé pour son expertise en matière de litige. Il est également réputé pour sa solide pratique en matière de taxes de vente et pour son travail sur les questions de fiscalité internationale et de prix de transfert. L'impressionnante liste de clients du groupe comprend des acteurs importants de divers secteurs, notamment la fabrication, l'énergie, l'immobilier, la technologie et les services financiers.
 - « L'expertise de l'équipe est incroyable. »
 - « Le meilleur cabinet sur le marché. »
 - J'ai apprécié mon expérience de travail avec eux. Ils ont offert un niveau très élevé d'expertise technique. Ils nous ont transmis des renseignements inestimables. »
 - « Le personnel d'Osler possède des compétences techniques hors pair. Il offre également des services de droit du commerce. Face à des zones grises, il s'oriente selon un jugement raisonné et éclairé. J'ai tiré une grande satisfaction de leurs conseils. »
- **Chambers Global**
 - « C'est un groupe de droit fiscal prééminent. »
 - « Ils apportent de la crédibilité et de l'objectivité dans leurs démarches. »
- **The Lexpert/American Lawyer Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada** : Les avocats d'Osler ont été reconnus comme chefs de file dans la catégorie Litige fiscal.
- **The Canadian Legal Lexpert Directory** : Osler a été reconnu dans la catégorie Litige – Impôt des sociétés (Calgary, Alberta; Toronto, Ontario; Montréal, Québec)
- **Benchmark Litigation Canada** : Osler a reçu le prix « Impact Case » en 2021 pour son travail dans l'affaire *Cameco Corporation c. Sa Majesté la Reine*.
- **The Legal 500** : Fiscalité (première tranche)
- **International Tax Review**
 - International Tax Review : World Tax Guide : Osler s'est classé en tête de classement dans les catégories Fiscalité, Contentieux fiscal et Fiscalité transactionnelle.
 - International Tax Review : Americas Tax Awards : Osler a remporté le prix du cabinet de l'année en droit fiscal au Canada (2021), a obtenu les titres de cabinet canadien de l'année en fiscalité et de cabinet de l'année en matière d'innovation – Fiscalité en Amériques (2020) et a reçu le prix du cabinet de l'année décerné par la Cour canadienne de l'impôt (2019).

- International Tax Review : Americas Tax Awards : Alan Kenigsberg a remporté le prix Chef de file de l'année – groupe de pratique en fiscalité indirecte en Amérique du Nord (2020), Al Meghji a remporté le prix Chef de file de l'année – règlement de différends en Amérique (2019).
- International Tax Review, World Transfer Pricing Guide : Le groupe de pratique de droit fiscal d'Osler s'est classé en tête de classement, et ses avocats ont été reconnus chefs de file dans la catégorie Prix de transfert.
- International Tax Review, Tax Controversy Leaders Guide : Les avocats d'Osler ont été reconnus chefs de file dans la catégorie Contentieux fiscal.
- **Who's Who Legal** : Les avocats d'Osler ont été reconnus dans la catégorie Fiscalité.
- **Best Lawyers Canada** : Le cabinet a été reconnu comme « cabinet de l'année » en droit fiscal (Canada), 2022.